

LOISIA (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Loisiacum, Loisium, Loysia, Losy, Loisy, Luaisy, Loisié,

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton et bureau de poste de Saint-Amour, perception de Gigny ; succursale ; à 14 km de Saint-Amour et 25 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 379^m.

Le territoire est limité au nord par Cressia ; au sud par Graye et Charnay ; à l'est par Pymorin et Gigny ; à l'ouest par Rosay, Chevreau et la section de Lamare. Les Bois, chez les Badenet, le Petit-Champagne, le Bois du Ban et Champagne font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 18, de Saint-Amour à Orgelet ; par le chemin de grande communication n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur ; par les chemins vicinaux tirant à Graye et à Gigny, à Champagne et à Rosay ; par la rivière du Suran, qui y prend sa source, le ruisseau de Bellecombe et le bief de Loisia.

Le village est situé au pied d'un coteau, qui s'incline sur la rive droite du Suran. Les maisons sont groupées, construites en pierres, couvertes en tuiles creuses et bâties sans goût. Beaucoup sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

La commune de Champagne a été réunie à celle de Loisia, le 26 juin 1822.

Population : en 1790, 510 habitants ; en 1846, 686 ; en 1851, 707, dont 344 hommes et 363 femmes ; population spécifique par km carré, 61 habitants ; 154 maisons, savoir : à Loisia 100, aux Bois 5, chez les Badenet 1, au Petit-Champagne 5, à Champagne 26, au Bois du Ban 17 ; 157 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1686.

Vocable : saint Maurice.

Série communale déposée aux Archives Départementales où Loisia a reçu les cotes 5 E 498/34 à /40. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 4599 à 4611, 3 E 8375 et 8376, 3 E 10423 à 10426 et 3 E 11809. Tables décennales : 3 E 1325 à 1333.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 416 et 417, 5 Mi 582 et 583, Mi 1248, 2 Mi 1064 et 1065, 2 Mi 1766, 5 Mi 19 et 20 et 5 Mi 1184.

Les jeunes filles émigrent, pour être domestiques à Lyon.

Cadastre : exécuté en 1827 : surface territoriale 1155^h, divisés en 6836 parcelles que possèdent 413 propriétaires, dont 124 forains ; surface imposable 1135^h, savoir : 550 en terres labourables, 333 en bois, 133 en pâtures, 74 en prés, 5 en jardins et le surplus en sol de bâtiments et cultures diverses, d'un revenu cadastral de 21.919 fr. ; contributions directes en principal 2.525 fr.



Le sol se divise en deux parties bien distinctes : l'une, qui comprend les deux tiers du territoire, est montagneuse et peu fertile ; l'autre, en plaine, serait d'une grande fertilité, si on la cultivait bien. Ses produits consistent en blé, avoine, maïs, pommes de terre, chanvre, beaucoup de foin, peu de seigle, d'orge, de légumes secs, de betteraves, de fruits, de vin et de fourrages artificiels. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et des chèvres. On y engraisse quelques porcs. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de mauvaises sablières, des carrières de beaux marbres de diverses nuances, exploitées pour les marbreries de Saint-Amour, de la belle et bonne pierre ordinaire et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Les habitants fréquentent les marchés de Saint-Amour, Orgelet et Cousance. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et l'éducation du bétail. Ils sont généralement peu aisés.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 7.500 kg de fromage, façon Gruyère ; une scierie mécanique pour bois de construction ; un moulin à cinq tournants avec battoir, et un autre à quatre tournants avec battoir et cylindre.

Les autres patentables sont : deux marchands merciers et un aubergiste.

Loisia est la résidence d'un notaire.

Philibert de Coligny ayant découvert une mine de fer près de son château d'Andelot, demanda au souverain, en 1589, le droit de l'exploiter et de construire une forge dans sa seigneurie de Loisia, sur le ruisseau du Suran, en expliquant que cette usine lui fournirait un moyen avantageux de tirer parti de ses forêts, qui avaient plus de deux lieues d'étendue. Si la forge a existé, il n'en reste point de traces.


Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, et 196^h de bois, friches et pâtures, d'un revenu cadastral de 1.455 fr. ; la section de Champagne a 41^h 62^a de bois, pâtures et mares, d'un revenu cadastral de 837 fr.

Bois communaux : 98^h 03^a, coupe annuelle, 2^h 45^a ; Champagne, 33^h 27^a ; coupe ann. 99^a.

Budget : recettes ordinaires, 3.128 fr.; dépenses ordinaires, 3.128 fr.

NOTICE HISTORIQUE

La poétique vallée du Suran est encore pleine des souvenirs de l'époque celtique. La rivière qui la fertilise offrait trop d'avantages pour que sa source ne fût pas l'objet d'un culte particulier. Ses eaux passaient pour avoir des vertus merveilleuses ; aussi furent-elles divinisées sous le nom de *Sirona* ou *Sironia*, dont s'est formé celui de Suran. Une inscription, trouvée à Oppenheim, près d'une source thermale, portait : *Deo, Apollini et Sironæ Julia Frontina, V. S. L. L. M.* Sur cette inscription et sur deux autres conservées par Gruter, le nom de la déesse Sironia est accolé à celui d'Apollon, en sa qualité de dieu de la médecine. Loisia, Luaisy, paraît dériver de *Lua Isis*, *Diane-Lune* ou de *Lusia*, surnom de Cérès. Il est à peu près certain qu'un *sacellum* fut bâti en l'honneur de Sironia, à la pointe du rocher d'où s'échappait la source sacrée, et que le hameau de la Doye, qui se forma à l'entour, fut le berceau de Loisia. La montagne du *Diévant*, proche de ce village, portait, dans la langue des Celtes, le nom de Divona (*Diw*, Dieu, *Wonan*, fontaine). Une circonstance qui dut contribuer au développement de ce village, c'est qu'il se trouvait sur la voie gauloise qui tirait de Saint-Amour à Orgelet, et à peu de distance de celle, qui reliait Besançon à Lyon, en passant à Champagne, au pied d'un roc que couronnait une tour

d'observation ou de protection. La tradition qui nous apprend que le roi Gontran, revenant de l'abbaye d'Againe et retournant à Chalon-sur-Saône, capitale de ses états, déposa à  *Vincia* les reliques de saint Amour et de saint Victor, martyrs de la légion thébaine, pourrait faire supposer que ce souverain laissa, lors de son passage à Loisia, des reliques de saint Maurice, chef de cette illustre légion, et qu'une chapelle fut bâtie en cet endroit, pour recevoir ce précieux dépôt. La charte du roi Lothaire II, de l'an 869, qui mentionne Champagne, *Campaniæ*, est une preuve certaine de l'antiquité des lieux qui nous occupent.

Seigneurie : La seigneurie de Loisia relevait dans l'origine du château de Pymont. En 1263, Hugues de Vienne, sire de Pagny, en céda la suzeraineté à Jean de Chalon l'Antique, et invita Amé, Jacques et Guillaume de Crilla, ses vassaux, qui possédaient cette terre, à faire hommage à ce prince. En 1283, Philippe, dit de Vienne, sire de Pagny et de Pymont, son fils, reconnut tenir cette suzeraineté en fief de Jean de Chalon, sire d'Arlay, 1^{er} du nom, et renouvela cette déclaration en 1303. C'est en cette qualité qu'il reçut en 1342 l'hommage du château et de la ville de Loisia, de Jeanne de la Roche du Vannel. Cette dame ne fit de réserve que pour ce qu'elle tenait dans les champs de Bellecombe, des hospitaliers de Varessia, à la charge de certains *servis*. Par un traité fait en 1369, Marguerite de Vienne, épouse de Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, abandonna définitivement la suzeraineté de Loisia, à Hugues de Chalon-Arlay II et à ses successeurs.

Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un procureur, un scribe, des sergents et des forestiers, qui prêtaient serment entre ses mains ; la pêche et la chasse exclusives, les épaves, la banalité du four, du moulin et du battoir ; le droit d'échantillonner les poids et mesures, de taxer le pain et le vin, de percevoir des cens en argent, en grains et en poules. Les sujets devaient le guet et garde au château, la revue d'armes devant le capitaine, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, sept corvées à bras et deux corvées de charrue par an. Ceux qui nourrissaient des porcs devaient un jambon, et ceux qui élevaient des chèvres, un cabri. Le signe patibulaire à deux colonnes était sur la *montagne des Vignes*, à la croisée des grands chemins de Saint-Amour à Orgelet, et de Lons-le-Saunier à Gigny.

Franchises : On ne connaît pas la date de la charte de franchises accordées à Loisia. On sait seulement que les sujets qui résidaient dans l'étendue de la seigneurie, pouvaient disposer de leurs biens, les transmettre par succession, et que le seigneur n'héritait que de ceux qui mouraient hors de sa terre, sans laisser de postérité légitime. La communauté était administrée par deux prud'hommes ou échevins, élus par les habitants.

Seigneurs : Le premier seigneur connu de Loisia est Thibert de Montmoret, qui remit, en 1156, à l'abbaye de Château-Chalon, diverses redevances féodales, qui fit donation, en 1165, à celle du Miroir, du Champ de Rome, à Lons-le-Saunier, ainsi que de ses droits d'amende et de tavernage, et qui enfin, fut le fondateur de la chartreuse de Bonlieu, un peu avant 1172. Il laissa trois fils, *Pierre, Hugues, et Humbert*, moine à Bonlieu. *Pierre* de Montmoret, l'aîné, succéda à son père dans la seigneurie de Loisia. Il la possédait en 1188 et 1200, et mourut peu avant 1204, laissant veuve Béatrix de Coligny, à laquelle les moines du Miroir refusèrent la sépulture, peu reconnaissants des bienfaits encore récents de Thibert. Il avait confirmé, en 1200, les donations faites par son père à la chartreuse de Bonlieu, du consentement de son épouse et de ses deux fils, Jacques et Humbert. Humbert de Montmoret, dit Arragon, seigneur de Loisia et de Crilla, est connu par des chartes de 1204 à 1255 ; il fut père d'*Amé, Jacques et Guillaume* Arragon de Crilla, seigneurs de Loisia, en 1263, qui ratifièrent en 1264 les donations faites par Humbert de Montmoret à l'abbaye du Grandvaux. On trouve ensuite *Jacques*, seigneur de Crilla et de Loisia, en 1274, 1279, 1285 et 1298, probablement l'un des trois frères précédents et certainement le même que Jacques, dît Arragon, marié avec Marguerite N., veuve de Milon, seigneur de la Roche-du-Vannel en Auxois, lequel donna ses deux seigneuries de Crilla et de Loisia, à *Jeanne* de la Roche-du-Vannel, fille unique de sa femme et de Milon, lorsqu'elle se maria, en 1298, avec Jean de Coligny, seigneur d'Andelot. Cette dame devint veuve en 1318, et se remaria avant 1328, avec Odet de Montagu, chevalier, seigneur de Marigny. Le 20 novembre de cette dernière

année, elle céda à *Etienne* II, chevalier, seigneur d'Andelot, et à *Jacques* de Coligny, ses deux fils, pour se libérer de ce qu'elle leur devait, le château de Crilla ou de Loisia, à leur choix, avec cent livrées de terre à l'entour, ne s'en réservant que l'usufruit pendant sa vie. Elle mourut presque centenaire en 1374. Etienne II de Coligny, son fils aîné, lui succéda dans la seigneurie de Loisia. Ce seigneur eut d'Eléonore de Thoire-Villars, son épouse, *Jean* II, seigneur de Coligny et d'Andelot, mort après 1397, qui s'allia avec Marie de Vergy, fille aînée de Jean, dit le Borgne, seigneur de Champlitte. *Jacques*, dit Jacquemard de Coligny, né de cette union, vendit à réachat, en 1432, la seigneurie de Loisia, à Claude et Jean de Saint-Amour, afin de payer les dettes qu'il avait contractées lorsqu'il était allé, en 1418, au-devant de l'empereur Sigismond, qu'il accompagna jusqu'à Paris. Il la racheta peu de temps après et la donna, par son testament du 27 février 1434 (v. st.), à son fils Claude. Il avait eu deux autres fils, *Guillaume* et *Etienne*, d'Huguette de la Baume, son épouse. Il eut aussi un fils naturel, Jean, bâtard d'Andelot, dont la postérité prit le surnom de Beaupont. Il lui fit don, en 1430, de 400 florins, et le fit châtelain des seigneuries de Coligny, de Cressia, de Loisia, de Beaupont et de Beauvoir, le nomma exécuteur de son testament, et lui légua 100 écus d'or. *Claude* de Coligny mourut sans alliance et laissa sa fortune à Etienne, son frère cadet. *Etienne* de Coligny, après avoir servi le duc Charles-le-Téméraire dans toutes ses entreprises militaires, et y avoir donné des marques de sa valeur, testa le 17 septembre 1482, et institua Jacques de Coligny, son neveu, fils de Guillaume II de Coligny, dans ses terres de Cressia, Boutavant, Chambly et Loisia. Par suite d'un partage, Antoine de Coligny, frère de Jacques et cinquième fils de Guillaume II, eut la seigneurie de Loisia. Il la laissa à Philibert de Coligny, né de Pasquette de Brosse, son épouse. Ce seigneur la vendit au mois de novembre 1604, à Philibert Charreton, qui la céda, quelques années après, à Pierre Magnien, écuyer. Les biens de cet acquéreur ayant été mis en décret devant le parlement de Dole, furent acquis le 13 juin 1619, par Gérard de Marnix, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, qui obtint le don de retrait féodal de cette terre, des archiducs Albert et Isabelle, le 18 juin suivant. Gérard de Marnix laissa les deux tiers de la seigneurie de Loisia, à *Claude* de Marnix, son fils aîné, et l'autre tiers à Claude-François de Marnix, son fils cadet, qui vendit ses droits à son frère, le 28 juin 1624. Claude de Marnix vendit Loisia avant 1653, à Joachim de Coligny, marie le 17 décembre 1644, à Jeanne de Talaru, dont il n'eut pas d'enfants. Ce gentilhomme avait deux sœurs, l'une religieuse, et l'autre nommée *Barbe*, mariée en 1634, à Gilbert Alire, comte de Langheac, V^e du nom, comte de Dalet, laquelle hérita de toute la fortune de son père, avant 1677. Cette dame laissa pour héritier Gilbert-Alire de Langheac, VI^e du nom, son fils, mort au siège de la Rochelle en 1674. Ce seigneur transmit sa fortune à Marie-François Roger de Langheac, son fils, né de son mariage avec Anne-Louise où Louise-Françoise de Rabutin. Par un acte passé au château de Chazen, près Autun, le 15 mars 1710, Marie-François Roger de Langheac, Jeanne-Baptiste-Marie, palatine de Dio Montperroux, son épouse, et Louise de Rabutin, comtesse de Dalet, sa mère, vendirent les seigneuries de Cressia, Loisia et la Biolée, moyennant 96.000 francs, à Laurent Michaud de la Tour, seigneur d'Avenans et de Liconna, demeurant au château de la Tour. Laurent Michaud, voulant favoriser le mariage de Claude-Marie Michaud, son fils aîné, avec Elisabeth d'Apchon, lui fit donation, entre-vifs, de ses biens, à charge de doter ses sœurs, religieuses. Marie-Antoine Michaud de la Tour, baron de Cressia, fils de Claude-Marie, émigra en 1791. Ses biens furent recueillis par Marie-Claudine-Nicole-Thérèse Michaud, abbesse d'Alix, Denise-Anne-Thérèse Michaud, veuve de César-Aimé-François du Fresne de Montjallin, ses sœurs, et par l'Etat.

Armoiries : Montmoret portait : *lozangé d'argent et d'azur*.

Château : Le château primitif de Loisia, mentionné dans la reprise de fief de Jeanne de la Roche du Vannel, de l'an 1342, devait avoir une certaine importance. Il fut probablement détruit de 1477 à 1479, par les armées de Louis XI. Celui qui lui succéda, se composait en 1624, d'un bâtiment couvert en laves et entouré de murs, renfermant quatre chambres à feu, deux greniers et un four ; d'une cour spacieuse bordée par un grand bâtiment, composé de caves, écuries, granges et bûchers. Une seconde muraille enveloppait le tout. A côté, étaient un jardin et un grand verger emplanté de noyers. Cette construction n'a été détruite que depuis 40 ans.



Fief de Montmoret : Les seigneurs de Rotalier, de la maison de Montmoret, possédaient à Loisia un arrière fief, qui consistait dans la directe, sur neuf meix accensés à différents habitants.

Prévôté : Le village de Loisia a donné son nom à une très ancienne famille noble de nom et d'armes, qui en possédait la prévôté en fief héréditaire, ainsi que les seigneuries de Pressia et de Beaupont, dans le département de l'Ain. Marguerite de Loisia porta la première, par son mariage, vers le milieu du XIII^e siècle, dans la maison d'Andelot. Un peu plus tard, la seconde, en sortant des mains de *Perraud* et de *Guillaume* de Loisia, son fils, entra dans celle de Coligny. Guy de Loisia était témoin en 1147, d'une donation faite à l'abbaye de Château-Chalon. Ponce, prévôt de Loisia, figure en 1204 parmi les témoins d'un acte, par lequel le prieur de Gigny accensa à celui de Bonlieu, les dîmes d'Ilay. En 1256, les fils de Ponce reçurent, à titre d'abergeage, du prieuré de Gigny, des terres en ce dernier lieu et à Loisia. Les fils de Bunoud de Loisia reconnurent, en 1267, tenir en fief de la chartreuse de Vacluse, une maison à Cuiseaux, au-dessus de la porte Nolens. L'un d'eux se fixa dans cette ville et devint la lige d'une branche, qui, sous le nom de Loisia, et plus tard, sous celui de Loisy, exerça à Cuiseaux des fonctions échevinales et notariales. En 1472, Antoine de Loysié, licencié en lois, était conseiller aux parlements de Dijon et de Dole. En 1602, Simon de Loisy fut député du Tiers-État pour la ville de Cuiseaux, aux Etats-Généraux de Bourgogne. En 1628, Denis de Loisy y reçut les équipages du duc de Longueville. Le dernier membre de cette famille était, au XVIII^e siècle, doyen du chapitre de Cuiseaux. Il occupait la maison de ses aïeux, en face du portail de l'église. On lisait sur la porte d'entrée cette devise, effacée en 1795 : Je suis de Loisy, toujours de Loisy.

Seigneurie de Champagne : Elle relevait de celle de Loisia, et consistait dans la justice haute, moyenne et basse, et autres droits féodaux, semblables à ceux dont jouissaient les seigneurs de Loisia. Les exécutions à mort, seules, étaient réservées à ces derniers. Les sujets étaient de même condition que ceux de Loisia. Les territoires étaient communs pour les pâturages. Les seigneurs de Loisia et de Champagne avaient un droit de chasse réciproque sur leurs terres.

Seigneurs : En 869, Arduic, archevêque de Besançon, se plaignit au roi Lothaire, qui traversait son diocèse en se rendant à Rome, que le comte Alton ou Audon avait usurpé les trois terres de Chavenay, de Champagne et d'Alièse, *Cavenniacum*, *Campaniæ*, *Alisiacum*, dont son église avait joui depuis l'épiscopat d'Abbon ou de Gédéon. Le roi laissa ces terres à son parent. Il est très probable que la seigneurie de Champagne servit plus tard d'apanage à un cadet ou à un fils naturel de la maison de Montmoret. Il y eut une famille noble, du nom de ce village, qu'il est difficile de distinguer de celle de Champagne-sur-la-Loue. Plusieurs de ses membres figurent parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Claude. Humbert, fils de Guillaume de Luyrieux et de Catherine de Savoie, était seigneur de Champagne en 1380. Il mourut en 1420, laissant d'Alix d'Amesin, son épouse, quatre enfants. *Lancelot* de Luyrieux, son fils aîné, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, bailli de Savoie, gouverneur de Nice, fut seigneur de Champagne, Présilly et Beaufort. Il épousa au château de Lons-le-Saunier, le 7 août 1419, Renaudine de Salins, et vendit Champagne vers l'an 1450, à Louis de Bussy, qui le revendit en 1470, à Claude de Dortans, écuyer. Ce seigneur vint en habiter le château, et s'allia à Philiberte de Toulangeon, dont il eut un seul fils, du nom de Louis. Louis de Dortans, écuyer, seigneur de Champagne, eut de Jeanne de la Touvière, son épouse, 1^o *Antoine*, 2^o *Léonarde*, mariée en 1513 à Guillaume de Pélapussin, qui testa en 1532 ; 3^o *Bernardine*, alliée avec Louis de Mauffans, seigneur de Pymorin et du Châtelet ; 4^o *Philiberte*, épouse, 1^o de Claude de la Beyvière, dont elle eut trois filles ; 2^o de François de Morel, écuyer, seigneur de la Croix. Antoine de Dortans, écuyer,



seigneur de Champagne, mourut sans alliance en Espagne, au service de l'empereur Charles-Quint, dont il était gentilhomme servant. Deux de ses sœurs, Léonarde et Philiberte, furent ses héritières, et partagèrent sa succession le 23 mars 1527. *Guillaume*, fils de François de Morel, seigneur de Champagne et de la Croix, testa en 1603, après avoir été marié deux fois, savoir : 1° avec *Pernette Margey*, dont il eut *Claude* de Morel, mort sans alliance aux guerres de Flandres ; *Clériadus*, religieux à Gigny, de 1580 à 1620 ; *Claudine-Philiberte*, mariée en 1614, dans la chapelle de Graveleuse, avec noble N. du Bois de Coligny ; 2° avec Reymonde de Vélières, qu'il épousa en 1588, et dont il eut *Claude Catherin* de Morel, seigneur de Champagne et de la Croix, mort avant 1617, probablement sans alliance, et *Jean* de Morel, écuyer, qui succéda à son frère. Jean de Morel, seigneur de Champagne et de la Croix, s'allia en 1641 à Louise de Forerand, dame de Corleyson, et vivait encore en 1680. Il fut père de N. de Morel, écuyer, seigneur de Champagne, et aïeul de Benoît de Morel, vivant de 1700 à 1721, marié à Nicole de Saint-Germain. N. de Morel, seigneur de Champagne en 1753, 1763, est peut-être le même que François-Marie de Morel, seigneur de Champagne en 1771. Le dernier possesseur féodal de cette terre, fut François du Puget, qui émigra en 1791. La famille de ce dernier seigneur, originaire du département de l'Ain, possédait depuis plus d'un siècle la seigneurie de Chardenoux, près de Louhans.

Armoiries : Luyrienx portait : d'or *au chevron de sable* ; Dortans : *de gueules à une fasce d'argent accompagnée de trois annelets de même, deux en chef et un en pointe*. Du Puget : *d'or à quatre pals de gueules au chef d'argent, chargé d'un aigle issant d'or*.

Château : Le château de Champagne était construit au sommet d'une montagne inclinée en tous sens, élevée de 557 mètres au-dessus du niveau de la mer, et de 182 mètres au-dessus de la prairie du Suran. Il se composait en 1624, d'une tour forte, entourée de murailles et défendue au couchant par des fossés, et au nord par une porte et un pont-levis ; d'un colombier en pierre au bas du château, et d'un vaste bâtiment de ferme. Un bois de haute futaie de 600 journaux l'entourait de toutes parts. Ce château a été démoli successivement, de 1795 à 1810. Il ne reste qu'une partie des écuries, qui sert de logement à un pauvre cultivateur.

Bois du Ban : Le hameau de *Bois du Ban* n'existait pas avant la fin du XVII^e siècle, et son emplacement était occupé par un *bois en ban* ou en réserve, appartenant au seigneur de Loisia. En 1691, Louise-Françoise de Rabutin (fille du célèbre Roger de Rabutin, comte de Bussy), veuve de Gilbert de Langheac, comte de Dalet, marquis de Coligny et d'Andelot, baron et seigneur de Cressia, Loisia, la Biolée, etc., tant en qualité d'usufruitière que de mère tutrice et gérante de Marie-François Roger de Langheac, leur fils, chercha à peupler davantage la seigneurie de Loisia, et à y attirer de nouveaux habitants. A cet effet, elle accensa à perpétuité le bois du Ban, de la contenance de 100 poses ou journaux, à huit individus, originaires des villages voisins, aux conditions suivantes : 1° d'être et de devenir eux et leurs descendants ou ayant-droits, hommes et sujets du seigneur de Loisia, obligés aux droits seigneuriaux, avec jouissance des immunités, comme les anciens habitants de cette terre, notamment d'être passibles des droits de poule, corvées, guette, gerberie et cens de treize blancs pour le four ; 2° de payer une cense annuelle et perpétuelle de 20 sols par pose de terrain, portant lods, vends, amende, seigneurie et retenue ; 3° de supporter la dîme telle qu'elle se percevait sur les condamines du seigneur ; 4° de payer immédiatement, mais une seule fois, une somme de dix sols par chaque pose, pour droit d'entrage ; 5° de défricher le bois accensé, sous la réserve pour la dame, de la moitié des chênes de haute futaie et à son choix ; 6° d'y construire huit maisons, dans le délai de deux ans, avec obligation d'y habiter ou faire habiter par personnes idoines et capables, sous peine de dommages-intérêts et d'annulation de l'accensement. L'acte de cette fondation fut dressé au château de Cressia, le 21 juillet 1691, en présence de Claude du Palais et de Jules Gardien, aumônier de la dame de Rabutin. Les huit censitaires furent : *Claude Borron*, *Claude Rapt*, *Jean Brenet le vieux*, de Rosay ; *Philibert Froissard*, de Cheveau ; *Humbert Vuaille*, de Saint-Lupicin ; *Désiré Brenet*, de Graveleuse ; *Anatoile Grand* et *Pierre Brenet*, de Cressia. De nos

jours, deux habitants de ce lieu portent encore les noms de deux de ces premiers chefs de famille (Vuaille et Borron). Cette colonie, du reste, a médiocrement prospéré, car quoiqu'elle ait été soulagée de toutes ses charges par la révolution de 1789, au lieu des 8 premiers feux ou ménages, il n'y a aujourd'hui que 17 maisons, occupées par des individus pauvres et malheureux. Aussi bien, ce n'était pas une idée heureuse que celle de détruire un bois productif, pour établir un village à 594 mètres d'élévation, au sommet d'une montagne peu accessible et battue de tous les vents, sur un sol graveleux, ravivable, privé de sources d'eau, presque stérile et qui ne produit qu'un peu d'avoine et de pommes de terre.



Événements divers : (Voir l'article *Gigny*.)

Église : L'église de Loisia est dédiée à saint Maurice, martyr, et soldat de la légion Thébaine. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, de deux chapelles et d'une sacristie. Cet édifice est moderne et n'offre rien de remarquable.

Curiosités naturelles : On remarque à Loisia, la source du Suran, qui s'échappe d'un rocher très pittoresque.

Bibliographie : Notes communiquées par M. le docteur Gaspard, auteur de l'Histoire de Gigny. — Notes de M. A. Guichard, de Cousance, qui a découvert dans les archives de Cuiseaux, ce qui concerne la famille prévôtale du nom de Loisia ou Loisy. — Archives de la préfecture du Jura.